



Communiqué de PRESSE

FORCE OUVRIERE des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Secrétaire Général : Christian Prud'homme ☎ 06 50 38 06 09

Le lundi 11 décembre 2023, le syndicat **Force Ouvrière Santé des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg** a saisi Mme la Procureure de la République Yolande Renzi du Tribunal Judiciaire de Strasbourg par l'intermédiaire et le concours de son avocat Maître Matthieu Airoldi pour dénoncer des faits pouvant être qualifiés de non-assistance à personne en danger.

Cette mise en danger concerne, pour Force Ouvrière, **les professionnels travaillant dans les services d'urgences des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**, particulièrement le **Nouvel Hôpital Civil** et l'hôpital de Hautepierre, ainsi que tous les patients pris en charge en urgence aux HUS.

FO-HUS dans ce signalement expose et étaye des faits, que nous étions dans l'obligation de dénoncer.

Ces faits pouvant revêtir la qualification pénale de non-assistance à personne en danger selon les articles 223-6 et 121-3 du code pénal.

En effet, FO-HUS n'a eu de cesse de dénoncer et d'alerter quant à la dégradation des services d'urgences au CHU.

Les premiers signes de ces difficultés sont apparus et sont remontés depuis l'année 2016/2017.

Durant ces années, **FO-HUS a régulièrement et constamment alerté non seulement la Direction Générale des HUS** avec l'ensemble des tutelles dont nous dépendons (Agence Régionale de Santé, ministère de la Santé) et également **l'ensemble des politiques œuvrant sur notre territoire Alsacien** (Maire de Strasbourg, Députés Alsaciens, Sénateurs Alsaciens)

Aujourd'hui, le constat factuel est sans appel et la situation dramatique des urgences du CHU, **nous oblige à réagir et à poursuivre notre action dans un cadre juridique pour espérer obtenir enfin une réaction.**

Aujourd'hui, par le peu de mesures efficaces sur les conditions de travail de l'ensemble des professionnels et sur les conditions de prises en charge, **il apparaît évident pour Force Ouvrière des HUS de saisir Mme la Procureure de la République pour une mise sous lumière et une véritable prise en compte de l'ensemble des difficultés** qui potentiellement engendre des risques pour les professionnels et lors des prises en charge pour les patients et citoyens.

Aujourd'hui, malgré un investissement sans faille des professionnels de santé il apparaît pour Force Ouvrière indispensable de réagir et de leur **apporter ce soutien pour essayer d'objectiver cette non prise de responsabilités de nos tutelles.**

Les institutions par un manque de réactivité et d'objectivité, **mettent aujourd'hui en danger nos professionnels de santé** dans leur exercice et ne permettent plus d'optimiser l'ensemble des prises en charge se matérialisant de façon récurrente par des files de véhicules en attente sur le parking des urgences, et qui peuvent engendrer des morts évitables.

Nous vous invitons à échanger et à vous présenter de manière plus complète les éléments de ce signalement auprès de Mme la Procureure de la République le

mercredi 13 décembre à 15 heures
dans les locaux Force Ouvrière des HUS

FO-HUS sera en présence de Maître Airoldi Matthieu, ce qui vous permettra d'avoir non seulement des réponses de la part du syndicat mais également de Maître Airoldi, avocat qui a constitué le dossier et saisi Mme la Procureure de la République.

Nous restons à votre entière disposition pour plus de renseignements.

Christian PRUD'HOMME
Secrétaire Général FO-HUS
☎ 06 50 38 06 09

Maître Matthieu AIROLDI
Avocat du Barreau de Strasbourg
☎ 06 72 71 04 56